

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-21

présenté par
M. Marcangeli

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition porte atteinte à la politique familiale du pays.